Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **SG/DMC/2019-97** **05/02/2019**

Date de mise en application : 03/02/2019
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 02/03/2019
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Vacance d'un emploi de directeur régional adjoint, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP

Résumé :

Avis de vacance d'un emploi de directeur régional adjoint, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Provence-Alpes-Côte d'Azur)

JORF n°0029 du 3 février 2019

Un emploi de directeur régional adjoint, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (groupe IV) est susceptible d'être vacant. Sa résidence administrative est fixée à Marseille.

Les candidats et les candidates doivent satisfaire aux conditions d'accès aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat régis par le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat.

Placé sous l'autorité du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt qu'il assiste, le directeur régional adjoint participe à la mise en œuvre des politiques du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Cet emploi se cumule avec les fonctions de chef de service régional de l'alimentation. A ce titre, il met en œuvre sur le territoire régional, la politique de sécurité sanitaire et de qualité de l'alimentation de la direction générale de l'alimentation, en animant une équipe pluridisciplinaire et en concertation avec les directions départementales et les partenaires concernés.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Patrice de Laurens de Lacenne (tél. : 04-13-59-36-12), directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou auprès de la délégation à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (tél. : 01-49-55-41-55).

Les dossiers de candidature, composés d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae, doivent être transmis, par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, au ministère de l'agriculture et de l'alimentation, à l'attention de la secrétaire générale (secretariat-cab.sg@agriculture.gouv.fr), avec copie à la déléguée à la mobilité et aux carrières (claudine.lebon@agriculture.gouv.fr), 78, rue de Varenne, 75349 Paris Cedex 07 SP.